

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021**

L'An Deux Mille vingt et un, le huit du mois de Novembre à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

## **Sommaire**

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Étaient absents	2
2. Approbation du compte rendu municipal du 04/10/2021	2
3. Décision modificative CERIG signature électronique	2
4. Désignation des membres de la commission des impôts directs	2
5. Modification des membres des commissions	3
6. Ouverture poste de rédacteur principal sur 30h	3
7. Convention pour la mise à disposition service « Déclaloc »	3
8. Délibération adhésion au service de paiement en ligne DGFIP	3
9. Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public	3
10. Informations diverses	4

## 1. Présence

### Étaient présents

M. MANCINI Cédric	M. CHAVET Clément
M. MINASSIAN Guy	Mme DUPAYRAT Sophie
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	M. VAN DORT Didier
M. RUEZ Quentin	Mme JACQUET Aurélie
Mme DESBOS Blandine	M. GOURMAND Johann
M. POTIN Fabien	Mme COSTA Catherine
Mme ANTON Dorothée	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	Mme ROSE RAT Charlène
Mme CALLY Audrey	

### Étaient absents et excusés

- M. CONSTANTIN Laurent (Procuration à M. GILLET Bernard)

### Étaient absents

- M. OTTAVIOLI Hervé

Le Maire informe de la démission de Mme WICART Laurence.

## 2. Approbation du compte rendu municipal du 04/10/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 04 Octobre 2021.

## 3. Décision modificative CERIG signature électronique

La secrétaire de mairie explique que dans le cadre d'une nouvelle mise en place de signature électronique, il convient de prévoir un transfert de crédit de 936€ au compte 2051, non approvisionné au BP 2021. Cette somme est à prélever sur le Chapitre 21.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE ce transfert de crédit.

## 4. Désignation des membres de la commission des impôts directs

M. le Maire explique qu'en vue de l'article 1650 du Code Général des Impôts, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs doit se constituer, et qu'en raison des nouvelles élections du 8 Mai 2021, il convient de nommer 24 membres.

Sur ces 24 nominations, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques désigne une liste de 12 commissaires, composée de 6 suppléants et 6 titulaires.

Monsieur le Maire étant nommé de droit Président.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le maire fait l'appel de 24 personnes pour représenter cette commission.

## **5. Modification des membres des commissions**

M. le Maire énonce qu'il faut revoir la délibération portant sur la nomination des membres des commissions communales en raison des différentes démissions.

M. VAN DORT explique qu'il faut respecter la proportionnelle dans chaque commission soit un nombre de personne minoritaire égale à 4/19<sup>ème</sup>. Pour exemple, 2 personnes minoritaires ont le droit d'intégrer une commission ayant 10 membres de la majorité.

M. le Maire remet aux 2 membres de la minorité la délibération pour qu'ils fassent leurs choix en lien avec tous les membres minoritaires. Ce choix devra être fait lors du prochain conseil municipal.

## **6. Ouverture poste de rédacteur principal sur 30h**

La secrétaire de mairie explique qu'au vu de ces années d'expériences et qualités requises, elle peut prétendre à la nomination de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe par voie interne au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Elle a envoyé un dossier motivé au Centre de Gestion de l'Ain dans le but d'être promu à ce poste. Afin de respecter les règles qui s'imposent à cette nomination, il convient dans un premier temps d'ouvrir ce poste au tableau des emplois permanent de la commune, sur 30H comme actuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture du poste de rédacteur principal.

## **7. Convention pour la mise à disposition service « Déclaloc »**

La secrétaire de mairie soumet la convention « Déclaloc » qui permettra aux offices de Tourisme, par l'outil « déclaloc », de prendre connaissance de tous les gîtes meublés sur la commune, afin de réguler le parc de logement sur le territoire de la Communauté de Communes.

## **8. Délibération adhésion au service de paiement en ligne DGFIP**

La secrétaire de mairie fait prendre connaissance à l'assemblée délibérante, de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales. Elle explique que dans un but de simplification, cette convention permettrait un paiement via internet, qui viendrait s'ajouter à la possibilité de payer par Datamatrix.

## **9. Modification des horaires d'ouverture de la mairie au public**

M. le Maire indique qu'il conviendrait de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie afin de libérer du temps aux deux secrétaires, pour qu'elles puissent optimiser leur travail respectif.

M. le Maire propose les horaires ci-dessous :

- Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi : matin de 8h30 à 12h
- Vendredi après-midi de 15h à 17h
- Samedi : 1 samedi sur 2 uniquement le matin de 9h à 12h

Les rendez-vous peuvent être pris en dehors de ces périodes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider la modification d'horaire qui sera effective à partir du 01/01/2022.

## **10. Informations diverses**

**Mme DESBOS** informe qu'un sondage sera diffusé auprès des Varaxois(es) via le bulletin municipal pour les associer à la réflexion sur le nommage des différentes salles que possède la Mairie.

Elle informe que le repas du CCAS aura lieu le 27/12/2021 à 12h, en partenariat avec le Comité des Fêtes. L'aide de volontaires est la bienvenue, pour l'installation des tables le vendredi en journée.

Un colis sera distribué aux plus de 85 ans.

**Mme ABRAM-PASSOT** informe que la commune a recruté un agent d'animation sur un poste de 10h.

Elle précise que toutes les activités manuelles effectuées à la garderie sont affichées, et fait part que les parents sont sollicités pour apporter à la garderie, quelques supports, cartons, verres etc ... qui aideraient la confection des sujets réalisés, comme masques, lanternes...etc)

**M. POTIN** informe qu'il a demandé des devis pour effectuer les travaux de contrôle obligatoires, comme le contrôle des tous les jeux, situés sur la commune, et tous les équipements électriques.

Un devis a été établi par la SOCOTEC pour 532.80€ TTC.

Il explique également qu'une habilitation électrique pour les deux agents communaux est indispensable pour entreprendre de petits travaux électriques, comme changer une ampoule. Il informe du devis de formation sur deux jours : 400€ TTC par agent.

Il informe que 3 spots du stade ont été changés.

M. le Maire rappelle que l'ensemble des spots du stade, comprenant le changement des mâts, et sa structure ont fait l'objet d'un devis d'environ 52 000€ et que ce point sera à revoir ultérieurement.

**M. RUEZ** informe de l'achat des 8 PC portables avec sacoche pour une somme totale de 1932,64 € HT. Ces ordinateurs ont été installés et paramétrés par ses soins afin d'économiser une prestation annexe.

Il informe que la délibération du 07/11/2021 concernant les textes à fournir par les associations, les entreprises et divers organismes ont été respectée mais qu'il lui manque toujours le mot de la minorité comme le stipule l'article 2121-27-1 du CGCT depuis 03/2020 et le règlement intérieur du conseil. Il demande donc à M. GILLET et Mme ROSERAT de voir avec M. CONSTANTIN et M. OTTAVIOLI de lui fournir un texte avant le vendredi 12/11/2021, date à laquelle il doit envoyer la PAO à l'imprimeur.

**M. MINASSIAN** donne un compte rendu des travaux programmés en matière d'assainissement.

Une première tranche devrait débuter en début d'année 2022 avec des subventions attendues et confirmées.

Il serait judicieux de prévoir une note d'information aux habitants lors du démarrage des travaux.

Informe que la SOGEDO est candidate pour reprendre l'affermage de la station.

Explique que le service assainissement devrait être repris par la communauté de communes en 2025.

**M. LE MAIRE** rappelle la commémoration du 11 novembre, à 11h avec une dépose de 3 gerbes de fleurs, suivi d'un verre de l'amitié, servi sous le préau.

Il informe que les vœux du maire auront lieu le Vendredi 7 janvier 2022 à 19h à la nouvelle salle au Maz.

L'accueil des nouveaux arrivants se fera courant Mars.

Un devis de tonte avec ramassage a été demandé auprès d'ADAPAYSAGE pour améliorer l'entretien des terrains de foot. Le montant de ce devis s'élève à 2 976€ TTC pour 32 tontes

**M. GOURMAND** informe qu'un devis sera établi pour la rénovation des sols des bungalows vestiaires.

La municipalité a trouvé un sapin de Noël par le biais de M. CHAVET Clément.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 13 Décembre 2021 à 20H.

La séance est levée à 21h45